

Fonctions Essentielles de Santé Publique au Maroc : de l'Évaluation à l'Action

Abderrahim DERRAJI - 2016-02-03 11:22:25 - Vu sur pharmacie.ma

Le Ministère de la Santé a organisé le mardi 2 février une conférence nationale sur " les Fonctions Essentielles de Santé Publique au Maroc : de l'Évaluation à l'action".

Cette rencontre qui a été organisée en partenariat avec l'OMS a été consacrée à la présentation des résultats de l'évaluation, effectuée par les experts nationaux et internationaux de l'OMS, des Fonctions Essentielles de Santé Publique au Maroc et des laboratoires de santé publique.

L'Organisation Mondiale de la Santé définit les fonctions essentielles comme étant un ensemble d'action sous la responsabilité des autorités publiques, ces fonctions couvrent :

- La surveillance et le suivi des indicateurs liés à la santé, - Les urgences et les interventions de santé publique, - La protection de la santé, de l'environnement et de la sécurité alimentaire, - La promotion de la santé et la prévention des maladies, - La gouvernance de la santé, la législation de santé publique, le financement et le soutien institutionnel, - Les ressources humaines, en garantissant un personnel suffisant et compétent pour des prestations efficaces en matière de santé publique, - La communication et l'éducation sanitaire, - La recherche scientifique en matière de la santé publique.

Cette journée de travail à laquelle ont pris part des experts nationaux et internationaux , fait suite à la deuxième conférence nationale sur la santé qui a été organisée, par le ministère de la Santé à Marrakech en juillet 2013. Celle-ci avait mis en avant les principaux constats caractérisant la dynamique du secteur de la santé et a proposé les axes du développement du système national de santé, dont les Fonctions Essentielles de la Santé Publique.

À ce titre, la réforme de santé publique envisagée, s'inscrit dans le cadre des priorités du plan gouvernemental et de la stratégie sectorielle 2012-2016. Cette réforme passe obligatoirement par la mise en place des bases et des instruments d'un dispositif performant pour la mise en œuvre d'un système de santé publique. En faisant de la sorte, elle garantirait la protection de la santé de l'individu et de la communauté, la sécurité de son environnement, la prévention et la vigilance pour parer à toute urgence qui puisse menacer la santé de l'individu et de la collectivité.